



Retour d'expérience

**Région Île-de-France : Démarche
d'élaboration et mise en œuvre de la
stratégie régionale économie circulaire**

Du Plan Régional de prévention et gestion des déchets à la stratégie économie circulaire

PRPGD



Approbation
novembre 2019

Étude de métabolisme
régional et plan d'actions
sur 7 flux stratégiques

Déléguée spéciale
Economie circulaire

Sobriété
matière



Mine
urbaine

Crise COVID

SREC



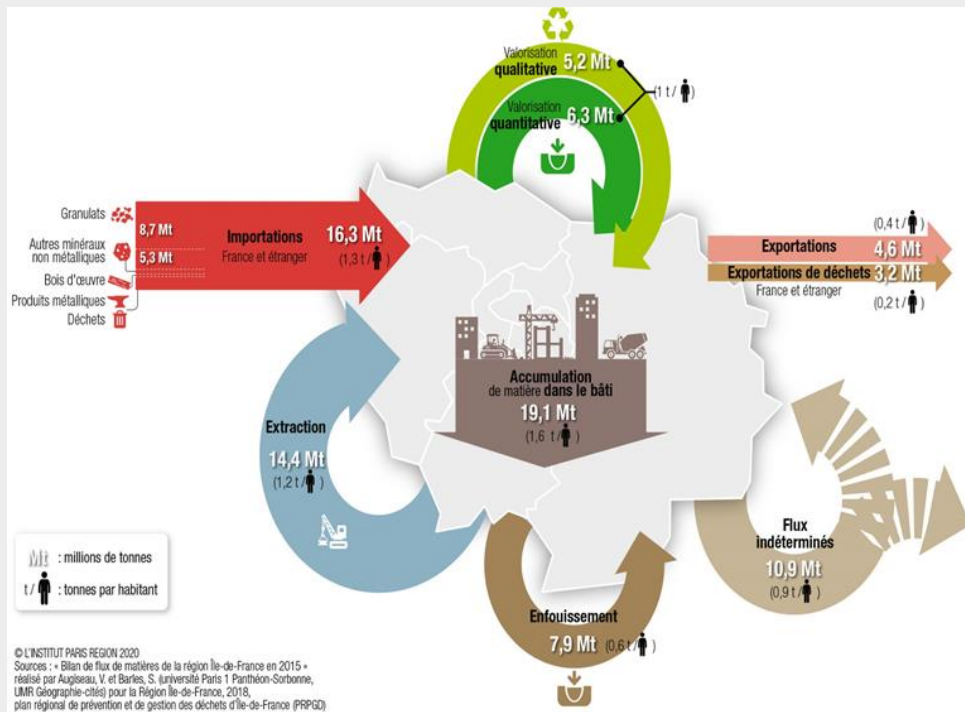
Approbation sept
2020

SRDEII

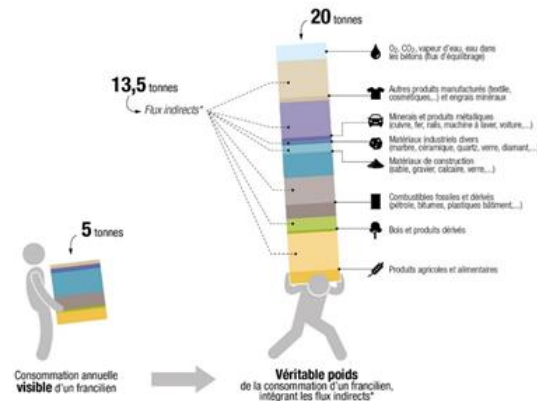


Loi AGECE fev 2020 (art. 4251-15 Code de l'environnement) : Régions en charge de la coordination pour la transition vers l'économie circulaire => intégration dans le SRDEII
« d'orientations en matière de développement de l'économie circulaire, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale ».

Un fonctionnement qui génère des flux et des pertes importantes



La consommation visible et cachée d'un francilien par an et par catégorie de matières



* Qu'est-ce qu'un flux indirect ? Exemple de l'automobile



© L'INSTITUT PARIS REGION 2020
 Sources : • Bilan de flux de matières de la région Île-de-France en 2015 • réalisé par Augéreau, V. et Barthes, S. (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR Géographie-cités) pour la Région Île-de-France, 2015

Les compétences du conseil régional

Formation professionnelle :

- Apprentis
- Chômeurs
- Travailleurs sociaux
- Professions paramédicales



Economie :

- Développement économique
- Aide aux entreprises
- Tourisme



Les conseillers régionaux élisent :



Comission permanente



Président :
Gère le patrimoine,
dirige
l'administration
régionale

Aménagement du territoire et transport :

- Schéma régional de développement
- Transports routiers, ferroviaires, scolaires
- Gestion des aéroports civils et des ports
- Gestion des parcs régionaux



Culture et sport :

- Musées régionaux, archives
- Soutien aux clubs et associations sportives
- Construction et entretien d'équipements sportifs

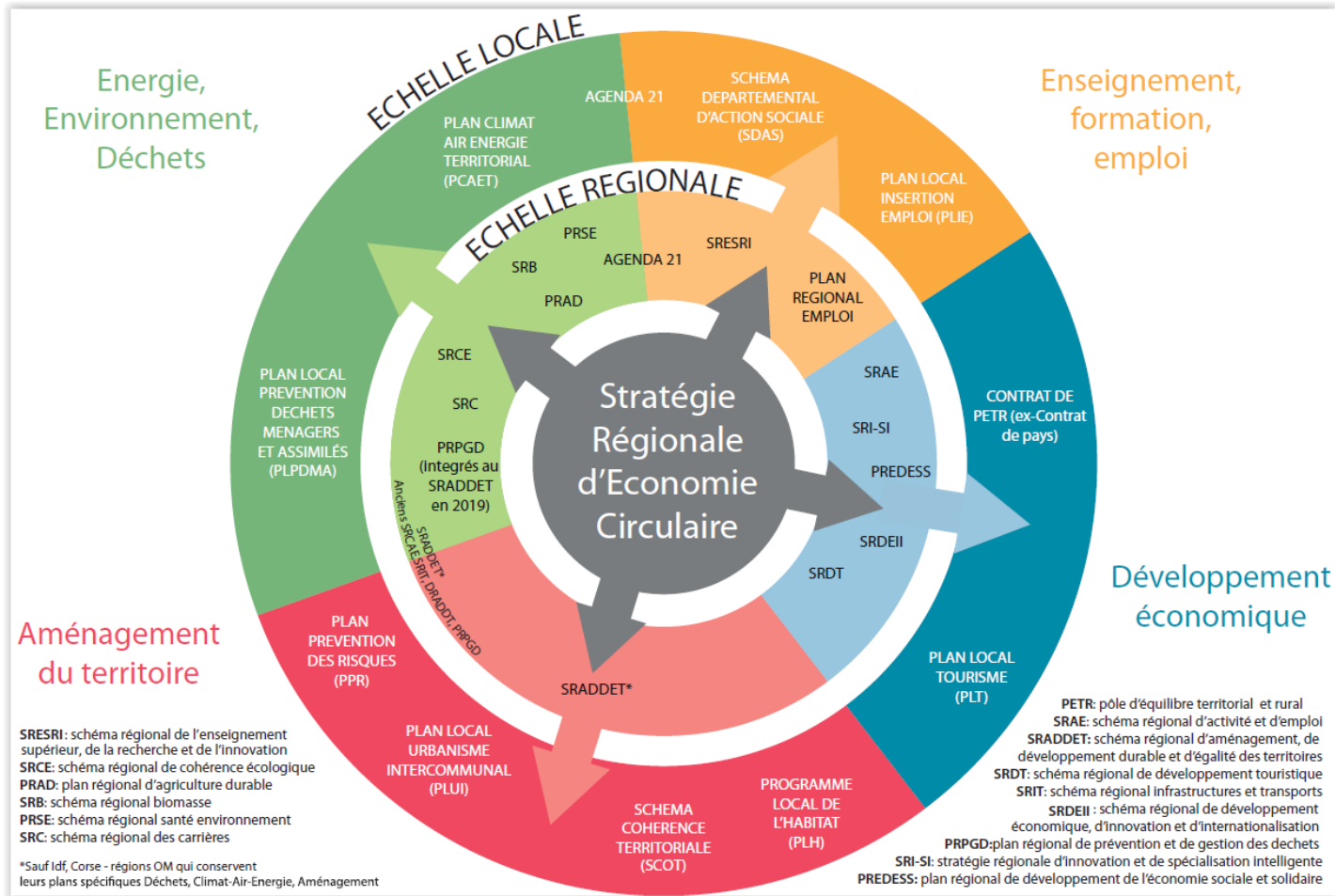


Enseignement :

- Construction et fonctionnement des lycées publics
- Gestion des personnels non enseignants
- Services de restauration scolaire, aide aux lycéens
- Bourse aux étudiants



© Léa Dornier



Les principes d'élaboration de la SREC

- Articuler la stratégie avec les outils de planification
- Agir en Transversalité
- Agir en amont de la chaîne de valeur
- Favoriser un ancrage et une coopération territoriale des ressources locales
- Former et informer
- Co construire avec les acteurs franciliens

Processus d'élaboration de la SREC

Nomination de Sophie DESCHIENS
Déléguée spéciale économie circulaire

Etude de métabolisme
Conférence régionale économie circulaire

Rencontres entre la déléguée spéciale à l'économie circulaire et différents Vice-Présidents

Organisation de 4 auditions collectives avec des acteurs
franciliens sur les thèmes : foncier/chantiers/aménagement, territoires, entreprises, culture/sport/tourisme

SREC Adoption
Sept. 2020

Lancement élaboration du plan régional de prévention et gestion des déchets et de son plan économie circulaire

Appel à contributions envoyé aux groupes politiques du Conseil Régional et aux acteurs franciliens clés

Rencontres entre la déléguée spéciale et des partenaires externes
(ADEME, DRIEAT Banque des Territoires, AEV, CREPS,, SNCF...)

Travail d'acculturation et de co-construction du plan d'actions
mobilisant les différents pôles/directions/services de la Région

Élaboration PRPGD et SREC

Crise COVID



Ambition : passer d'un modèle de consommation linéaire à un modèle circulaire d'ici 2030

10 objectifs



moins de ressources
pour produire
les mêmes richesses



relocaliser les industries stratégiques en repensant leurs business modèles et en utilisant les ressources locales



100% des territoires franciliens engagés dans l'économie circulaire



multiplier par 2 l'approvisionnement local et renouvelable du secteur de la construction



réduire de 60% le gaspillage alimentaire



multiplier par 5 les produits locaux dans les assiettes des Franciliens



multiplier par 2 l'offre de réemploi, de réutilisation, de réparation



développer l'offre de **formations professionnelles** à l'économie circulaire



0 déchet dans le tourisme, la culture et le sport



faire de la commande publique un moteur de l'économie circulaire

3 axes



accompagner les territoires dans cette transformation



engager l'économie dans une relance verte, circulaire et solidaire



agir en maître d'ouvrage et être exemplaire (lycées, achats et commandes publiques)

Faire de l'Ile-de-France une région circulaire

Stratégie régionale Economie circulaire 2030

Mobiliser les politiques régionales pour assurer la transition vers une économie circulaire - Nov. 2020

Accompagner les Territoires

(achats circulaires, nouvelles pratiques..)



Relance verte circulaire et solidaire

(nvx modèles, design circ., réindustrialisation, circuits courts, BTP..) ...

Exemplarité régionale

(achats, Moa, siège, ..)

45 actions / 8 engagements

> par ex : 5 actions phares

1. Création d'une communauté des Territoires circulaires avec l'IPR
2. Etre exemplaire et mettre en place d'une mission achats circulaires avec le GIP Maximilien
3. Lancement d'un DIM Mine Urbaine et d'une dynamique campus circulaire
4. Engager le secteur culturel et le mouvement sportif vers le zéro déchet
5. Développer le réemploi dans les Lycées : renovations, mobilier, matériel informatique, ..

5 AMI / AAP

- AMI « recyclage des masques et EPI » => 9 lauréats en 2021 – 1 M€
- AMI « innovation 4R » => 16 lauréats en 2022 – 1,3 M€
- AMI « territoires franciliens circulaires » => 7 Lauréats – 120 000 €
- AAP « Ile-de-France Zéro plastique » => 2023
- AAP éco circ BTP « bâtiments circulaires et filières » => 2023

La SREC : 10 leviers, 45 actions et 8 engagements

AXE 1. Accompagner les territoires pour faciliter la transition vers l'économie circulaire

Levier 1 : Mobiliser les territoires franciliens pour une gestion économe des ressources

Levier 2 : Informer, impliquer les citoyens et changer les comportements

Levier 3 : Passer de la gestion des déchets à une économie des ressources

Levier 4 : Faire émerger les nouveaux métiers, compétences et formations nécessaires à l'économie circulaire

Levier 5 : Faire de la commande publique un moteur de l'économie circulaire

AXE 2. Engager les secteurs de l'économie francilienne dans la relance verte, circulaire et solidaire

Levier 6 : Accélérer et massifier la prise en compte de l'économie circulaire dans les activités économiques

Levier 7 : Lutter contre le gaspillage alimentaire, amplifier les circuits courts et le retour au sol de la matière organique

Levier 8 : Mettre l'économie circulaire au cœur des chantiers franciliens et des politiques d'aménagement

Levier 9 : Faire de l'économie circulaire un facteur d'attractivité des secteurs culturel, sportif et touristique

Levier 10 : Mobiliser l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour l'économie circulaire

AXE 3. La Région agit en tant que maître d'ouvrage et s'engage directement dans ses compétences opérationnelles

Engagement 1 : Présenter un jaune « économie circulaire » dès 2021

Engagement 2 : S'engager dans une maîtrise d'ouvrage circulaire

Engagement 3 : Rendre la restauration collective exemplaire en matière d'économie circulaire

Engagement 4 : Respecter une hiérarchie de gestion des équipements usagés

Engagement 5 : Intégrer l'économie circulaire dans ses achats

Engagement 6 : Sensibiliser les agents à l'économie circulaire

Engagement 7 : Mobiliser la coopération européenne et internationale en faveur de l'économie circulaire

Engagement 8 : Mobiliser l'ensemble des politiques régionales pour veiller à l'intégration des principes de l'économie circulaire

Gouvernance et indicateurs régionaux de l'économie circulaire

Une **gouvernance** partagée

- Un pilotage politique interne et externe
- Une conférence régionale de l'économie circulaire et un comité des partenaires
- Un comité des financeurs de la transition vers l'économie circulaire
- Une réunion inter-direction

Une observation de la ressources et des indicateurs pour l'économie circulaire

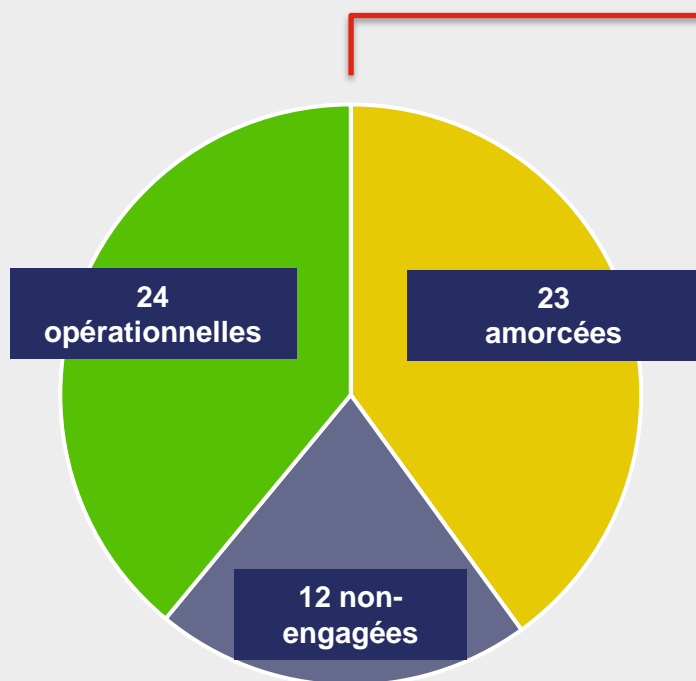
La Région avec l'ADEME, l'Etat, et l'Institut Paris Region, travaillera à la définition et au suivi des indicateurs de la Stratégie afin d'obtenir un **socle d'indicateurs régionaux mesurables et représentatifs de la situation de l'Île-de-France en termes d'économie circulaire.**

Ces indicateurs permettront de suivre :

- l'évolution de l'Île-de-France vers plus de circularité
- le suivi de la mise en œuvre des actions.

Ces indicateurs viendront compléter certains indicateurs définis dans le cadre du plan régional de prévention et gestions des déchets (PRPGD) : quantité totale de déchets produits par habitant, quantité de gaspillage alimentaire, taux de valorisation de certains flux de déchets...

Bilan 2022 de la SREC



**79% des actions
et engagements
en cours**

45 actions
8 engagements

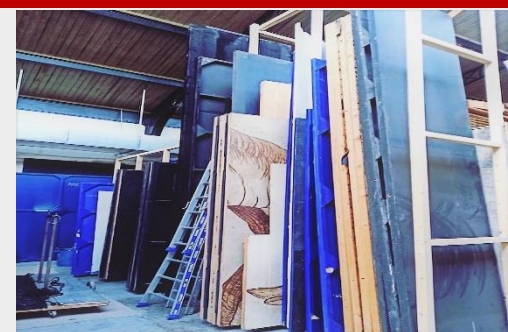
Pour compléter :

- Tableau de suivi des actions SREC
- Livret des actions SREC – avril 2022

Action 3.2: Lancer un appel à manifestation d'intérêt « Innover pour réduire, réparer, réemployer et recycler »



multiplier par 2
l'offre de réemploi,
de réutilisation,
de réparation



Les projets des candidats devaient s'inscrire dans un ou plusieurs des 4 volets suivants:

1. Eliminer les emballages jetables en Île-de-France

2. Lutter contre le gaspillage alimentaire et renforcer la gestion de proximité des biodéchets

3. Assurer la continuité du geste de tri hors-foyer

4. Accélérer une consommation et une production circulaire

L'AMI 4R, en bref, c'est :

- **6 partenaires** : DRIEAT, Banque des Territoires, SYCTOM, la CRESS, Les Canaux, Solar Impulse
- Une **mobilisation transversale** au sein de la Région : Direction des aides aux entreprises, Direction Europe, Direction qualification et métiers, Direction culture...
- **16 lauréats** : des projets structurants et innovants au niveau des filières franciliennes de réparation, réemploi et recyclage
- Une enveloppe financière de **3M€**, dont **2M€ apportés par la Région**

Action 4.1. Financer des formations professionnelles à l'économie circulaire

FOCUS : AAP « Actions territorialisées 2022 » thématisé « économie circulaire »

- Budget : 1,5 millions d'euros

Objectif : soutenir des projets de formation permettant de répondre à un besoin en compétences sur un ou plusieurs bassin(s) d'emploi et conduisant les publics formés à l'emploi direct.

Montant :

1. Subvention de 200 k € maximum
2. Taux d'intervention Région jusqu'à 70 % du coût total du projet (80 % selon le régime d'aide d'Etat)
3. L'ensemble des aides d'Etat sollicitées (dont la subvention régionale) ne doivent pas dépasser 70 % des recettes du projet.

Cibles :

1. Les demandeurs d'emploi, notamment les moins qualifiés résidant sur le territoire cible
2. Selon les besoins identifiés, un public plus qualifié peut être éligible
3. Les salariés en insertion.

Porteurs de projet :

1. Toutes les associations et structures publiques œuvrant dans le domaine de l'insertion, de la formation ou de l'emploi
2. Toutes les entreprises et organismes de formation.

Conditions d'éligibilité :

1. Réaliser un diagnostic local détaillé des besoins avérés des entreprises, de la filière, des territoires et/ou des publics (en s'appuyant notamment des travaux réalisés à l'échelle des territoires s'ils existent)
2. Mobiliser des partenariats locaux et/ou de filières impliquant notamment acteurs de l'emploi et entreprises
3. Les formations proposées ne doivent pas déjà être financées sur le programme structurel PRFE (le dépôt d'un projet est possible même si financement via l'AAP PRIC ou via AIRE).

Engagement 4: Respecter une hiérarchie de gestion des équipements usagés



multiplier par 2
l'offre de réemploi,
de réutilisation,
de réparation



Actions en cours

- Remise en service des procédures de transferts d'équipements entre EPLE et organisation d'un process pour favoriser ces transferts via une bourse aux équipements / recherche d'un site de stockage dans un EPLE pour faciliter les modalités de transferts.
- Actions coordonnées avec les lycées pour recyclage et réemploi via les REP (notamment les déchets d'ameublement avec VALDELIA et leur partenaire EMMAÛS Coup de main
- Reprise des ventes de machines outils via le Service des Domaines
- Projet de valorisation et promotion des conventions de maintenance des équipements auprès des EPLE non bénéficiaires dans le cadre de la rénovation de la convention globale RIDF/EPLE

LEVIERS

- Un poste a été redéployé au service Equipement du pôle lycées pour participer au pilotage et à la mise en œuvre des actions de gestion du cycle de vie des équipements pédagogiques et fonctionnels des EPLE : prise de fonction de l'agent en octobre 2021
- Nouveau site lycée opérationnel en décembre 2021
- Rénovation de la convention de maintenance se fera dans le cadre d'une nouvelle convention globale Région-EPLE ciblée pour fin 2022 après concertation

DIFFICULTES

- Pas de lieu de stockage clé en main : un investissement à prévoir pour aménager des locaux dans un EPLE et un magasinier à prévoir à terme
- Impact budgétaire en cas d'augmentation des conventions de maintenance